

*Initiatives ministérielles*

Néanmoins, je vais faire de mon mieux et, s'il y a des points dont je ne suis pas certain, je vais le dire.

Une des questions que nous posent les habitants de la Colombie-Britannique est la suivante: Pourquoi sommes-nous en faveur d'une réduction des taux de retenue à la source sur les intérêts et dividendes? Je crois que j'ai répondu à cette question au début de mon discours. Cette mesure est avantageuse pour les deux pays. Elle favorisera les investissements tant au Canada qu'aux États-Unis. Il s'agit d'une autre étape du processus de réduction des barrières amorcé en raison de la transition vers un marché mondial. Les vingt-cinq pays membres de l'OCDE, y compris le Canada, ont accepté d'essayer d'harmoniser leurs taux d'imposition pour faciliter cette transition.

Il se peut que nous observions une réduction de l'entrée des capitaux au Canada au moment où la convention entrera en vigueur, mais cela pourrait être temporaire, et nous pourrions récupérer cet argent au cours des années à venir en concluant d'importants marchés avec les États-Unis.

La seconde question est la suivante: Comment pouvons-nous appuyer un projet de loi qui permet aux personnes dont les enfants étudient aux États-Unis de déduire une partie de leurs dépenses? Certains soutiennent que nous ne devrions pas subventionner ceux qui ont les moyens d'aller étudier aux États-Unis. Toutefois, l'avantage s'applique dans les deux sens. Les Américains peuvent aussi faire des dons à des universités canadiennes. Les Américains ou les Canadiens privilégiés ne sont pas les seuls à franchir la frontière pour poursuivre leurs études.

Nous savons bien qu'il faut comparer les avantages aux inconvénients dans le cas d'un projet de loi semblable. Les avantages que peut engendrer la libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis dépassent de beaucoup ce que peuvent nous coûter quelques personnes qui envoient leurs enfants étudier dans des écoles américaines.

Il s'agit d'un traité de réciprocité et cela comporte des avantages et des inconvénients. Si l'on débattait aujourd'hui à la Chambre du principe d'encourager des dons dans les deux sens, comme une mesure distincte du principe d'une entente de réciprocité avec les États-Unis et d'un accord qui irait dans les deux sens, je crois que la majorité des députés accepteraient l'idée d'encourager des dons de part et d'autre de la frontière.

La troisième question qui a été soulevée, grâce au député de Kamloops, est la suivante: Les contributions américaines à des oeuvres de charité canadiennes reçoivent-elles le même traitement? Oui, puisque la convention fait en sorte que les Américains et les Canadiens soient traités de la même façon. Il s'agit d'un traité de réciprocité.

La quatrième question est la suivante: La disposition concernant l'impôt sur les successions n'est-elle pas, en fait, un allègement fiscal pour les riches? Non, il ne s'agit pas d'un allègement fiscal réservé aux riches. Cette disposition vise à corriger une injustice dans du régime fiscal.

Au Canada, nous n'avons pas d'impôt sur les successions. Aux États-Unis, il y en a un, mais les Américains n'en paient pas tant que la succession est en-deça de 600 000 \$. Les Canadiens devaient en payer pour les sommes de plus de 60 000 \$. Cette mesure rétablit une certaine justice. Maintenant, lorsqu'un Canadien a des biens aux États-Unis et meurt en laissant une succession, ses héritiers ne paient cet impôt que sur la valeur excédant 600 000 \$. Le projet de loi équilibre les choses sur cette question. Cela signifie que le projet de loi a pour objet d'assurer que les Canadiens soient traités de la même façon au Canada qu'aux États-Unis.

• (1645)

Si seuls les riches ont les moyens d'avoir une propriété aux États-Unis, on n'y peut rien, mais je ne crois pas que tous ceux qui possèdent une propriété sur la côte est américaine soient vraiment riches. Je sais que le NPD a longtemps réclamé qu'on taxe les riches, jusqu'à ce qu'on découvre qu'au Canada, être riche signifiait gagner plus de 40 000 \$. Ces Canadiens ont aussi été frappés durement. Voilà ce que donne le principe néo-démocrate de s'en prendre aux riches, parce qu'ils ne sont pas riches.

Au sujet de cette attaque du NPD contre les riches, je rappelle que même Abraham Lincoln avait parlé de cette question à son époque. Il a dit que nous ne pouvions pas enrichir les pauvres en appauvrissant les riches. Si nous voulons protéger les défavorisés—car nous devons les protéger—et si nous avons à coeur d'aider ceux qui en ont vraiment besoin, nous devons concevoir nos lois et nos politiques en conséquence. Il y a toutefois, à tous les niveaux de l'échelle des revenus, même chez ceux qui gagnent plus de 50 000 \$, des gens qui méritent qu'on corrige les injustices du système. Ils méritent qu'on s'en occupe également.

Par exemple, 62 p. 100 des Canadiens qui avaient un revenu de 25 000 \$ ou moins ont généré 27 p. 100 du revenu total national, mais ils n'ont payé dans l'ensemble que 11 p. 100 des impôts en 1991. J'ai obtenu ces chiffres auprès du ministère des Finances. En 1991, 19 millions de Canadiens ont rempli une déclaration de revenus; 13,7 millions d'entre eux ont payé de l'impôt tandis que 5,3 millions n'en ont pas payé.

Je veux discuter de la répartition des impôts entre les différents groupes. Les Canadiens dont le revenu annuel se situait entre 25 000 \$ et 50 000 \$ représentaient alors 28 p. 100 des déclarants, alors que leurs revenus et les impôts qu'ils ont payés équivalaient à 40 p. 100 du total. En 1991, 90 p. 100 des déclarants avaient un revenu d'au plus 50 000 \$ et ont payé 51 p. 100 des impôts sur le revenu cette année-là. Les gens dans la tranche de revenu de 50 000 \$ à 100 000 \$ représentaient 9 p. 100 des déclarants, avec une part de 23 p. 100 du revenu. Ces gens ont payé 31 p. 100 du total des impôts cette année-là. Les gens qui avaient un revenu supérieur à 100 000 \$ représentaient 1 p. 100 des déclarants, avec une part de 10 p. 100 du revenu, et ont payé 18 p. 100 du total des impôts cette année-là. Cela veut dire que, en 1991, 10 p. 100 des déclarants ont payé au total 49 p. 100 des impôts cette année-là.

Si je soulève cette question, c'est parce que je veux que le député de Kamloops se rende compte que, dans notre pays, les gens riches, les 10 p. 100 de gens qui se classent dans la tranche supérieure de revenu, paient vraiment leur part du fardeau fiscal. Ils paient une part élevée, une part énorme d'impôt qui va